

N° 2011-071

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **vendredi 25 février 2011** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire**.

CONVOCAATION

Date	18/02/2011
Affichage	18/02/2011

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	23	10

THEME : **DIVERS 4**

OBJET : **ADHESION A
L'ASSOCIATION NATIONALE DES
ELUS DE LA MONTAGNE**

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

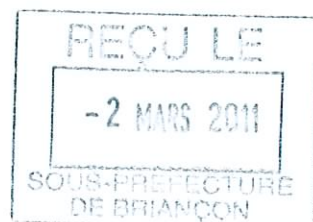
Etaient Représentés :

MUSSON Pascal pouvoir à PEYTHIEU Eric
MARCADET Didier pouvoir à FROMM Gérard
GUERIN Nicole pouvoir à PETELET Renée
BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed
DAVANTURE Bruno pouvoir à CIRIO Raymond
RAPANOEL Séverine pouvoir à CODURI Laetitia
FERRUS Christian pouvoir à SEZANNE Philippe
NUSSBAUM Richard pouvoir à ROUBAUD Sabin
GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie

Absents-Excusés :

MUSSON Pascal, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, FERRUS Christian, NUSSBAUM Richard, GUIGLI Catherine, BRUNET Pascale

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Gérard FROMM

Vu l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant d'une part :

* Que l'Association Nationale des Elus de la Montagne a été constituée pour pérenniser les principes de la loi montagne de 1985.

* Que sa principale mission vise à donner aux collectivités des moyens d'action renforcés pour défendre les enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la montagne.

* Que l'Association Nationale des Elus de la Montagne regroupe aujourd'hui plus de 4000 communes, 42 conseils généraux, 12 conseils régionaux, 240 parlementaires (députés et sénateurs) et que le nombre et la qualité des adhérents lui confèrent une légitimité incontestable et que l'association est reconnue par le gouvernement comme un interlocuteur qualifié sur toutes les questions relatives à la montagne ou l'aménagement de son territoire.

* Que cette association a pour objet :

- De faire connaître la spécificité et l'identité de la montagne et, d'une façon plus générale, défendre la cause de la montagne au sein de la collectivité nationale et de l'Union européenne.
- D'apporter un appui aux collectivités de montagne dans l'exercice de leurs missions et renforcer structurellement leur capacité d'action.
- D'offrir un lieu de débat et d'échange sur les grandes problématiques de développement, d'aménagement et de protection de la montagne.

Considérant d'autre part, la volonté communale de renforcer le positionnement montagnard de Briançon,

Il est proposé que la commune adhère à cette association.

Le montant de la cotisation étant proportionnel au nombre d'habitants, le coût pour la commune sera de **2 156 €** pour l'année civile 2011. Ce montant sera réévalué chaque année en fonction du taux par habitant fixé par l'assemblée générale de l'Association Nationale des Elus de la Montagne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter la proposition d'adhésion à l'Association Nationale des Elus de la Montagne.
- D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches en vue de l'application de la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

TRANSMIS LE 1 - MARS 2011

PUBLIÉ LE 1 - MARS 2011

NOTIFIÉ LE

Le Maire

Gérard FROMM
